

Le Pacte civique et la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie)

Juin 2018

Le Pacte civique se réjouit de l'initiative prise par le gouvernement de lancer un [grand débat public](#) à propos des programmations pluriannuelles de l'énergie 2019 – 2023 et 2024 – 2028.

Il note avec satisfaction que ce débat bénéficie de moyens importants, et que son organisation a été confiée à la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante dont la compétence en matière de démocratie participative est incontestable.

Il souligne la nécessité d'une forte mobilisation de l'ensemble de la société face au défi écologique (danger climatique, menace sur la biodiversité, réduction des gaspillages, accès de tous les humains aux droits élémentaires), et constate que la trajectoire suivie depuis l'adoption de la loi de transition énergétique du 17 août 2015 est bien en-deçà des objectifs fixés.

Il souhaite apporter sa contribution au débat public sur quelques points importants.

1 - Réduire notre consommation d'énergie

Le questionnaire proposé aux citoyens dans le cadre du débat public ne met pas suffisamment l'accent sur ce point. Nous ne réussirons pas la transition énergétique si l'ensemble de la société ne se mobilise pas pour réduire sa consommation énergétique : *la meilleure énergie est celle que l'on ne dépense pas*. Nous suggérons qu'un indicateur¹ reflétant la consommation globale d'énergie soit choisi et suivi, assorti d'objectifs à moyen terme, et d'une communication adaptée.

Cette exigence concerne directement notre mode de vie individuel : consommer moins, consommer mieux, c'est tout à la fois :

- ✚ privilégier la valeur d'usage au détriment de la propriété ;
- ✚ préférer la solidité et la durabilité des objets que nous utilisons à leur valeur symbolique (mode, « look ») ;
- ✚ rechercher une alimentation saine, produite localement² et moins carnée ;
- ✚ investir dans l'isolation de son logement ;
- ✚ préférer les modes de transport sobres (marche, vélo, covoiturage, transports en commun ...) ;
- ✚ limiter les déplacements par avion.

Cette **sobriété** (valeur cardinale du Pacte civique) concerne avant tout le *superflu* dont, pour la plupart, nous bénéficions comme beaucoup de Français, mais aussi notre consommation de certains biens rares tels que l'eau. Elle ne s'oppose nullement à l'action sociale nécessaire pour que *tous* nos concitoyens bénéficient des ressources et des conditions nécessaires pour vivre, se développer et participer pleinement à la vie collective. En particulier, la lutte contre la précarité énergétique doit constituer une priorité de la PPE.

¹ Plusieurs indicateurs proches sont proposés par le Maître d'ouvrage (dossier MO, page 142).

² Si possible en s'inspirant d'approches agroécologiques.

2 - La question du nucléaire

Avec ses 58 réacteurs en activité, la France est le pays où la part du nucléaire est la plus importante : 75% de la production électrique.

Pour rajeunir ce parc vieillissant, une nouvelle génération de réacteurs a été lancée : l'EPR, en France à Flamanville (toujours en construction, avec un retard de 7 ans et un coût passé de 3,5 à 10,5 milliards d'euros) ; en Finlande à Olkiluoto (toujours pas démarré depuis 10 ans ; coût initial de 2,2 milliards passé à 8 milliards). EDF est également engagée dans le projet *Hinkley Point* en Grande Bretagne, qui coûtera 22 milliards dont elle devra financer les 2/3. Seule la Chine a commencé à mettre en production un réacteur EPR, à Taishan.

S'ajoutent à ces coûts déjà considérables, ceux du « *carénage* » des centrales existantes pour passer leur durée de vie de 40 à 50 ans, qui atteignent, selon EDF, le chiffre de 51 milliards, sous-évalué selon la Cour des comptes. A titre de comparaison, le grand plan d'investissements lancé par le Gouvernement pour favoriser la transition énergétique porte sur 20 milliards. Et nous ne savons pas chiffrer le coût de démantèlement des centrales (13 réacteurs à l'arrêt à ajouter aux 58 en fonction) et le coût de l'enfouissement des déchets radioactifs de longue durée de vie.

Le nucléaire, présenté comme la source la moins chère d'électricité (ce qui a pu être vrai de son coût d'exploitation, mais à condition de ne pas prendre en compte les coûts futurs), outre les dangers actuels et futurs qu'il présente, **réclame des financements considérables qui risquent d'obérer l'ensemble de la transition énergétique**. Nous insistons pour que l'ensemble de ces coûts soit intégré et permette d'approcher *un coût réel de l'énergie d'origine nucléaire*.

3 - Le mix énergétique

Nous regrettons que les différentes stratégies proposées ne soient pas resituées dans un **cadre européen**. L'interconnexion des grands réseaux électriques nationaux permet en effet d'harmoniser les stratégies nationales et de mieux optimiser les capacités de production et les investissements.

La stratégie que nous soutenons consiste à réduire la part du nucléaire en évitant toutefois d'investir dans de nouvelles capacités fondées sur les énergies fossiles. Elle correspond, sur la période 2019 – 2028, au scénario « *Ampère* » présenté par RTE³, qui prévoit de réduire à 50 % la part du nucléaire en 2030.

Le suivi précis des avancées en matière de réduction de la consommation et de développement des énergies renouvelables doit permettre, à partir des années 2020, de programmer de manière fine **l'arrêt des réacteurs les plus anciens**, et les **grands carénages** nécessaires, sans construire de nouveaux réacteurs.

Compte tenu des incertitudes sur le développement des énergies renouvelables, et aussi du souci qui doit nous animer de favoriser la résilience de notre société, il nous semble nécessaire de veiller à **ne pas accroître les besoins en énergie électrique centralisée**, et en particulier :

- ✚ de limiter le développement de la voiture électrique (qui présente l'immense avantage de ne pas polluer directement l'atmosphère des villes) aux besoins urbains non couverts par les transports en commun et les « *modes doux* » ; tout en réduisant la consommation de pétrole dans les transports interurbains : ferroutage et circuits courts pour les marchandises, covoiturage, limitation de la vitesse sur les autoroutes, recherche de carburants alternatifs (biogaz, hydrogène ...), etc.

³ Voir le dossier du Maître d'ouvrage (inclus dans le *kit* du débat PPE), page 105 et suivantes.

- ✚ de mener une vraie politique de sobriété numérique : rejeter les fonctionnalités trop gourmandes en énergie⁴ ; encourager et pratiquer un usage circonspect du courriel.

Cette limitation des besoins en énergie électrique centralisée devrait s'accompagner du développement

- ✚ des vecteurs énergétiques non électriques, tels que le biogaz, les réseaux de chaleur, le bois, la géothermie ;
- ✚ des productions électriques décentralisées, y compris l'autoproduction par les citoyens, auxquelles se prêtent bien la petite hydroélectricité, le photovoltaïque et l'éolien.

4 – Les autres enjeux

Nous appuyons sans réserve les recommandations apportées par le CESE⁵ en matière de rénovation des bâtiments (plan de rénovation et priorité à l'élimination des *passoires thermiques* occupées par les plus pauvres), de construction de logements neufs autonomes en énergie, de levée des obstacles administratifs retardant le développement des énergies renouvelables⁶, et de meilleure prise en compte des aspects agricoles et alimentaires.

Nous appuyons également la demande d'une plus grande cohérence dans la gouvernance et le pilotage des actions, et de pouvoirs accrus aux acteurs locaux.

Conclusion

Nous appelons l'ensemble de notre réseau à [participer](#) à cette grande initiative, et espérons que ce débat public marque un pas décisif sur le chemin de la transition écologique.

⁴ A titre d'exemple, le fonctionnement de la monnaie *bitcoin* a consommé 3.25 TWh en 2017, plus que la consommation électrique du Maroc.

⁵ Voir l'avis du CESE, également inclus dans le *kit* du débat PPE.

⁶ Par exemple, la construction d'un parc éolien prend 7 à 8 ans en France contre 2 à 3 ans en Allemagne. Les recours devant le juge administratif sont trop fréquents, faute sans doute d'une participation suffisante des résidents et des collectivités locales à la construction des projets.